

La sous-traitance de spécialité : dans ce cas, l'entreprise ne possède pas les moyens (compétences ou matériel) nécessaires à la fabrication d'un produit et s'adresse à une autre entreprise pour le faire.

La sous-traitance de capacité : il arrive que l'entreprise se retrouve, à un certain moment, incapable de faire face à la demande (croissante) de ses clients et qu'elle utilise la sous-traitance pour dépasser cette difficulté.

La sous-traitance de marché : c'est le cas où une entreprise fait appel à une autre pour l'exécution d'un marché conclu entre elle et un maître d'ouvrage.